


Pièces à fournir

Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété **Cerfa n° 15726*02**),
A ne pas signer. **Document à signer en présence du maire.**

 **Déclaration conjointe** d'un pacte civil de solidarité (Pacs) incluant l'attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (**formulaire Cerfa n° 15725*02**)

Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger.

Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie).

JUSTIFICATIF DE DOMICILE à vos deux noms

Fournir également le :

- Livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès (original + 1 photocopie)
- Ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès
- Ou copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux

Pièces Complémentaires :

- Pour le futur partenaire bénéficiant d'une mesure de protection (Répertoire Civil)
- Pour le partenaire placé sous la protection juridique et administrative de l'OFPPA

Fixer un rendez-vous pour l'enregistrement et signature du PACS

Nous vous précisons, qu'il n'y a pas de cérémonie civile, mais un simple enregistrement administratif.

